

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 09 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 09 octobre,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Saint-Cyprien (Lot) sous la présidence de M. Jean-Claude BESSOU, Président.

Étaient présents : Mesdames BILBAULT Solange ; DEPRET Huguette ; ESPITALIER Isabelle ; GUERRET Christelle ; MESLEY Emilie ; MONTAGNAC Martine ; ROQUES Florence ; SABEL Marie-Josée ; TEULIERES Monique, TREZIERES Rachel ; VINCENT Agnès ; Messieurs ALMERAS Jean-Pierre ; BESSIERES Christian ; BESSOU Jean Claude ; BERGOUIGNOUX Jean Louis ; BOUTARD Didier ; BRAMAND Bernard ; CANAL Christophe, FARRENY Charles ; GARDES Patrick ; GARY Fabrice ; JALBERT Christian ; LAPEZE Alain ; LALABARDE Alain ; LAPORTE André ; MARTY José ; POUGET Claude ; RESSEGUIE Michel ; RESSEGUIER Bernard ; RESSEGUIER Jean-Luc ; RESSIGEAC Pascal ; ROUSSILLON Maurice ; ROUX Bernard ; SAHUC Jean Bernard ; VAYSSIERES Jean-Louis ; VIDAL Guy ; VIGNALS Bernard ; ZENI Jean.

Ont donné pouvoirs : BONNEMORT Maurice a donné pouvoir à GARDES Patrick ; BOUSQUET Christian a donné pouvoir à SAHUC Jean Bernard

Était excusé : SEMENADISSE André

1/ ACCUEIL

Monsieur le président ouvre la séance en commentant l'avancement du projet de loi sur la réforme territoriale. Le projet actuel ne permet pas d'envisager clairement l'avenir de notre communauté de communes, il reste beaucoup d'incertitudes ; quel que soit l'évolution de ce projet de Loi, il faudra répondre aux besoins de notre territoire.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUILLET 2014

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

3/ DELIBERATIONS

Les délibérations 2014-101 à 2014-114 ont été adoptées à l'unanimité des voix.

2014-101 OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT PACT-HABITAT

Monsieur le Président indique que la commission «Urbanisme, environnement, habitat, SCOT, énergies » a rencontré le Pact Habitat développement, qui a la possibilité de mener une étude préalable à la mise en place d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) sur le territoire de la communauté de communes.

Les PIG sont des outils opérationnels et contractuels entre l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et une collectivité locale : commune ou EPCI. Ils contribuent à la valorisation d'un territoire et à l'amélioration des conditions de vie des habitants en incitant financièrement les propriétaires à réhabiliter leur logement. L'enjeu de ces dispositifs se concentre sur **4 thèmes principaux** : la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement de la population et au handicap, le développement d'une offre locative à loyers maîtrisés.

Au-delà des aides traditionnelles de l'ANAH et des caisses de retraites (pour les propriétaires occupants), les collectivités locales abondent, sous conditions, les aides pour les propriétaires occupants (adaptation, amélioration, économie d'énergie) et les propriétaires bailleurs.

L'étude préalable consiste à tenir des permanences sur le territoire pendant 8 mois, afin de diffuser une information la plus large possible sur les aides existantes. Si le nombre de dossier est suffisant, le PIG peut être sollicité sur une durée maximale de trois ans. Le coût total de l'opération est de 8 366 € pour la Communauté de communes.

Alain LALABARDE demande quel sera le taux d'intervention publique sur cette opération.

Monsieur le président lui indique que le taux de subvention dépendra de la situation des personnes éligibles.

2014-102 OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président indique qu'après avis de la commission enfance-jeunesse, vie scolaire, affaires sociales et sport, et du bureau, les propositions d'attribution de subventions aux associations sont les suivantes :

1	Syndicat de défense de l'AOC coteaux du quercy	2 000 €
2	Lézard de la rue	1 500 €
3	L'outil en main	500 €
4	Club Olympique Castelnaudais (section rugby)	1 600 €
5	Association Philanthrope (association de lutte contre le cancer)	500 €
6	La halle aux livres	1 000 €
	TOTAL	7 100 €

Le reliquat de l'enveloppe est de 7 912 €.

L'association l'outil en main a bénéficié d'une revalorisation de subvention pour encourager le travail qu'elle a accompli sur notre territoire et de son action envers les jeunes. Monsieur le président a eu l'occasion de visiter les travaux de réaménagement des locaux de la piscine de Montcuq et souhaite que l'ensemble du territoire de la communauté de communes bénéficie de ce type d'action.

L'association Philanthrope bénéficie d'une subvention pour la journée d'animation pour la lutte contre le cancer qui s'est déroulée cet été à Castelnaud Montratier. Il était prévu au départ de verser la recette de l'entrée de la piscine le jour de l'action mais elle fut d'un faible montant (121 €). Les élus sont unanimes sur le soutien que doit apporter la CC à cette action et souhaite encourager ce type de manifestation.

Suite à l'intervention d'un membre de l'association de jumelage Cinigiano- Montcuq, Monsieur le président précise que la demande de cette association n'a pas été retenue au vu des éléments fournis lors de la demande. Il les invite par ailleurs à présenter une demande complète pour l'examen du budget 2015.

Isabelle ESPITALIER demande des explications sur l'association « la halle aux livres » qui avait reçu un avis « réservé » lors de la commission affaires sociales. Alain LALABARDE indique que des éléments explicatifs sont venus compléter la demande de cette association lors de la réunion du Bureau.

Maurice ROUSSILLON précise que la procédure de demandes de subventions a justement été recadrée et qu'à l'avenir les associations devront fournir un dossier complet en suivant cette procédure.

2014-103 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-05 ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT (SDAIL)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de procéder aux écritures suivantes (section de fonctionnement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
	6281	Concours divers-cotisations	+ 3 000 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
	022	DEPENSES IMPREVUES	- 3 000 €

2014-104 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-06 COTISATION AU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de procéder aux écritures suivantes (section de fonctionnement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
	637	Autres impôts et taxes	+ 3 800 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
	022	DEPENSES IMPREVUES	- 3 800 €

Jean Bernard SAHUC propose de se questionner sur l'emploi de ce type de personnel pour éviter le paiement cette cotisation. Monsieur le président indique que c'est la première année que la communauté de communes cotise pour ce fond du fait du dépassement du seuil de 20 agents et qu'à l'avenir la CC tiendra compte de cette nouvelle charge pour les recrutements à venir.

2014-105 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-07 AUDIT ASSURANCES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De créer l'opération 127 « AUDIT ASSURANCES »
- de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
127	2031	Frais d'études	+ 4 000 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
ONA	020	DEPENSES IMPREVUES	- 4 000 €

Maurice ROUSSILLON précise qu'une consultation est en cours sur ce point et que le gain pour ce poste de dépense (+ 30 000 €) peut être substantiel.

Pour répondre à la question de Claude POUGET, Monsieur le président indique qu'il est préférable dans un premier temps que cet audit ne concerne que la communauté de communes. Ensuite dans un deuxième temps une action globale pourra s'envisager pour les communes qui le souhaitent dans le cadre du futur schéma de mutualisation.

2014-106 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-08 ETUDE PACT HABITAT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De créer l'opération 128 « ETUDE PACT HABITAT »
- de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
128	2031	Frais d'études	+ 8 400 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
ONA	020	DEPENSES IMPREVUES	- 8 400 €

2014-107 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-09 REMPLACEMENT PNEUMATIQUES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De créer l'opération 126 « REMPLACEMENT PNEUMATIQUES »
- de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
126	21571	Matériel roulant	+ 7 800 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
ONA	020	DEPENSES IMPREVUES	- 7 800 €

2014-108 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-10 REPARATIONS ENGINES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
103	21571	Matériel roulant	+ 4 800 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
ONA	020	DEPENSES IMPREVUES	- 4 800 €

2014-109 OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2014-11 MAISON MEDICALE-IMMOBILISATION -CLIMATISATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de procéder aux écritures suivantes (section d'investissement) afin d'ajuster le budget de l'exercice 2014.

CREDIT A AUGMENTER			
Opération	Compte	Nature	Montant
	2132	IMMOBILISATION CORPORELLE- IMMEUBLE DE RAPPORT	+ 7 794 €

CREDIT A REDUIRE			
Opération	Compte	Nature	Montant
	2313	IMMOBILISATION EN COURS - CONSTRUCTION	- 7 794 €

2014-110 OBJET : PLAN DE FINANCEMENT « FONCTIONNEMENT D'UN RELAIS SERVICES PUBLICS ».

M. le Président rappelle au conseil communautaire l'opération lancée par l'Etat « + de services au public » qui offre la possibilité à la Communauté de communes d'obtenir en un même lieu un accès pour les habitants, aux différentes informations et démarches administratives par l'intermédiaire d'Internet et des nouvelles technologies de communication.

Ce Relais de Services Publics a reçu la validation de l'ETAT et est implanté au sein de la médiathèque intercommunale à Montcuq. Son fonctionnement est assuré par l'animateur multimédia de la collectivité.

M. le Président propose de solliciter comme en 2012 et 2013 des subventions auprès de l'Etat pour le fonctionnement 2014 selon le plan de financement suivant :

Coût :	27 018 €
Etat :	10 000 € soit 37 %
Autofinancement :	17 018 € soit 63 %

Isabelle ESPITALIER demande si un bilan de la fréquentation de ce RSP est disponible. M Bessou rappelle que la fréquentation en 2013 pour l'Espace Public Multimédia, dans lequel se situe le RSP, était de 800 usagers.

Chantal BALAT précise que la labellisation a été accordée par le Préfet au printemps. Les investissements prévus et subventionnés ont été lancés à la suite et ils viennent de s'achever la semaine dernière (aménagement des locaux, achat de mobilier, ordinateurs). L'objectif du RSP est de permettre à des personnes d'accéder à certains services sans se déplacer à Cahors (CAF, CPAM, Mission locale, Pole Emploi, ...).

Jean- Bernard SAHUC déplore le désengagement de l'Etat et le transfert vers les collectivités locales

2014-111 OBJET : ADHESION A L'ASSURANCE CHOMAGE

➔ **Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que :**

La Communauté de communes du Quercy Blanc est amenée à recruter des agents non titulaires de droit public (pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, remplacement d'agent indisponible...) ou non titulaire de droit privé (contrat d'accompagnement dans l'emploi...).

En cas de perte involontaire d'emploi de ces agents (non renouvellement de contrat de travail à durée déterminée...), la collectivité doit supporter la charge de l'indemnisation du chômage, à moins d'avoir adhéré au régime d'assurance chômage.

L'article L 5424-2 du Code du travail permet aux collectivités territoriales d'adhérer au régime d'assurance chômage pour leurs agents non titulaires. Cette adhésion est facultative et révocable.

Les Communautés de Communes de Castelnau-Montratier et de Montcuq avaient adhéré à ce dispositif. Il convient aujourd'hui de signer un contrat au nom de la Communauté de communes du Quercy Blanc.

➔ **Le Président propose au Conseil Communautaire :**

- D'adhérer au régime d'assurance chômage des collectivités territoriales pour l'ensemble des agents non titulaires et non statutaires visés à l'article L.5424-1 du code du travail de l'U.R.S.S.A.F. afin de couvrir ce risque.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus au budget.

2014-112 OBJET : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE.

➔ **Le Président informe les membres du Conseil Communautaire :**

- Que dans le cadre du tableau des avancements de grade, il y a lieu de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à raison de 35 h par semaine à compter du 15 octobre 2014.
- Cette création de poste correspond aux besoins de service auquel l'agent est affecté.

➔ **Le Président propose au Conseil Communautaire :**

- La création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à raison de 35 h par semaine à compter du 15 octobre 2014.

2014-113 OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE.

➔ **Le Président informe les membres du Conseil Communautaire :**

- Que dans le cadre du tableau des avancements de grade, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 35 h par semaine à compter du 9 octobre 2014.
- Cette création de poste correspond aux besoins de service auquel l'agent est affecté.

➔ **Le Président propose au Conseil Communautaire :**

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 35 h par semaine à compter du 9 octobre 2014.

CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le président indique que la création de ce poste a été discutée en bureau, lequel a souhaité pouvoir disposer d'un délai supplémentaire de réflexion. Cette idée avait été évoquée avant la fusion, mais il fallait analyser le fonctionnement du service technique. Or, avec un recul de 9 mois, on se rend compte qu'il manque « un maillon à la chaîne », qu'il y a quelques dysfonctionnements. Les agents font bien leur travail mais il est nécessaire d'optimiser le matériel, les équipements, les ressources humaines. De plus, il faut éviter les désordres tels que nous les connaissons sur la piscine. Il faut un suivi des chantiers. Ce responsable pourrait donc suivre le projet de la crèche. Il veillerait à l'application de nos règles. Ce maillon est nécessaire. Les vice-présidents font bien leur travail, mais ce n'est pas leur rôle et ils ne peuvent pas être sur tous les fronts.

Par ailleurs, dans un esprit de mutualisation, des recherches sont à mener sur les évolutions à conduire. En effet, l'Etat nous demande de mutualiser nos moyens et la DGF 2015 tiendra compte de notre niveau de mutualisation. Cette personne pourrait être mise à disposition des communes qui le souhaitent. Nous pourrions inscrire cet emploi dans notre démarche de mutualisation.

La création de ce poste permettra une meilleure rationalisation de l'organisation de la CC, cette embauche sera proposée lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

2014-114 OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT : VENTE AUX ENCHERES ET SAISINE D'UN AVOCAT

Monsieur le Président indique que la communauté de communes peut être amenée à participer à des ventes aux enchères afin d'acquérir des biens nécessaires à l'exercice de ses compétences. Aussi, il sollicite le conseil communautaire pour qu'il lui donne délégation s'il doit participer à des ventes aux enchères, surenchérir, et si nécessaire, saisir un avocat pour représenter la communauté de communes.

2014-115 OBJET : DELIBERATION SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE CENTRALE EOLIENNE DU QUERCY BLANC EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE 5 AEROGENERATEURS SUR LES COMMUNES DE CASTELNAU-MONTRATIER (LOT) ET SAUVETERRE (TARN ET GARONNE)

Monsieur le président demande au conseil communautaire de se prononcer sur la demande d'autorisation présentée par la Société Centrale Eolienne du Quercy Blanc en vue d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur les communes de Castelnau-Montratier (Lot) et Sauveterre (Tarn et Garonne).

Ce projet a été débattu en commission « Urbanisme, environnement, habitat, SCOT, énergies » et en bureau de la communauté de communes. L'avis émis majoritairement par ces deux instances ayant été négatif, il propose aux membres du conseil communautaire de se prononcer à bulletin secret sur la sur la demande d'autorisation présentée par la Société Centrale Eolienne du Quercy Blanc.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 42

Suffrages exprimés : 42

Bulletins pour le projet : 9

Bulletins contre le projet : 31

Bulletins blancs : 2

Le conseil communautaire s'étant majoritairement exprimé contre le projet éolien, la présente délibération et la motion qui l'accompagne seront transmises à monsieur le Préfet du Lot ainsi qu'au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique sur ce projet.

2014-116 MOTION SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE EOLIENNE DU QUERCY BLANC EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE 5 AÉROGÉNÉRATEURS SUR LES COMMUNES DE CASTELNAU-MONTRATIER (LOT) ET SAUVETERRE (TARN ET GARONNE)

La Société Centrale Eolienne du Quercy Blanc (sous-filiale du groupe NEOEN SAS) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dénommé Parc éolien du Quercy Blanc, sur les communes de Castelnaud-Montratier (Lot) et Sauveterre (Tarn et Garonne).

Bien que n'étant pas officiellement consultés sur ce projet pourtant majoritairement situé sur le territoire de la communauté du Quercy Blanc, les élus du conseil communautaire tiennent à exprimer clairement leur avis sur ce projet d'implantation de 5 éoliennes.

Le conseil communautaire est favorable à la production sur son territoire d'énergies dites renouvelables. La communauté de communes du Quercy Blanc s'enorgueillit d'ailleurs d'avoir dans son périmètre une ferme photovoltaïque de 15 hectares. Cette réalisation avait en effet été souhaitée et favorisée par la communauté de communes de Castelnaud Montratier et plus particulièrement par la commune de l'Hospitalet.

Par ailleurs une unité de méthanisation est actuellement à l'étude avec l'appui du Conseil Régional sur la communauté de communes.

Par contre, concernant le projet éolien porté par la société Centrale Eolienne du Quercy Blanc, le conseil communautaire considère :

- Que le Quercy Blanc n'est pas un territoire suffisamment venté pour accueillir ces équipements.
- Que la dimension des éoliennes dont le sommet des pales pourrait atteindre 150 mètres de hauteur est de nature à impacter fortement le paysage et à porter atteinte à sa qualité touristique. Le tourisme est un des piliers de notre économie, la communauté de communes qui exerce cette compétence consent de gros efforts financiers pour contribuer à son développement et à l'attractivité de notre territoire. Ce projet éolien contrarie fortement notre action dans ce domaine et est de ce fait inacceptable.
- Que l'article R 111-21 du Code de l'urbanisme dispose que « le projet ne peut être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. »

Le conseil communautaire, tout en étant favorable à la production d'énergies renouvelables sur son territoire :

- considère que d'autres projets tels que la méthanisation sont mieux adaptés à notre communauté de communes dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture et sur le tourisme,
- émet donc sur ce projet éolien l'avis défavorable exprimé dans la délibération ci-jointe.

4/POINT SUR LES COMMISSIONS

- Commission Tourisme et Affaires culturelles

Marie-José SABEL présente les derniers chiffres de la fréquentation de l'Office de Tourisme. Les deux sites ont accueillis de janvier à août un total de 13 257 visiteurs répartis comme suit :

	Site OT de Montcuq	Site OT de Castelnaud-Montratier
Janvier à mai	2261	741
Juin	1370	382
Juillet	2736	1043
Août	3501	1323
TOTAL	9869	3489

Elle souligne que le site de Montcuq a suivi la tendance générale du Lot et connu une baisse de fréquentation. Celui de Castelnau a augmenté sa fréquentation de 10 % par rapport à 2013.

Par ailleurs, les locaux de Castelnau, très récents, sont fonctionnels, clairs, attrayants et offrent un espace suffisant. Ceux de Montcuq sont exigus, sombres, vétustes et non fonctionnel, ce qui pose de nombreux problèmes. Elle souligne qu'il y a un très bon esprit d'équipe entre les salariées des deux sites.

La taxe de séjour a rapporté cette année 43 152 €.

Isabelle ESPITALIER regrette que la journée des associations ait été programmée le même jour que la journée du patrimoine, et que des courriers pour les associations de Castelnau aient été envoyés pour les inviter à Montcuq.

Solange BILBAULT souhaiterait que la commission se réunisse pour évoquer le thème de la culture, notamment celui de l'école de musique car on manque d'information sur la manière dont elle est gérée et sur le budget.

- Commission voirie

Christian BESSIERES indique qu'il a demandé aux quatre maires concernés par les aménagements de bourgs d'avancer sur leur projet afin de solliciter la DETR au niveau de chaque commune. Maurice ROUSSILLON précise que le problème de cette compétence reste à régler.

- Commission Administration générale

Bernard VIGNALS informe que la commission a travaillé sur un projet de règlement intérieur, qui sera soumis aux agents et au bureau.

- Commission finances

Maurice ROUSSILLON annonce qu'une réflexion sur une procédure d'engagement des dépenses est en cours, et qu'une note va être envoyée aux responsables des commissions afin de réaliser un inventaire des besoins, pour une présentation du budget dans les grandes lignes début 2015.

Il rappelle que les marges de manœuvre sont étroites, et que de grandes incertitudes pèsent sur les dotations de l'Etat.

Plusieurs élus souhaiteraient qu'une information sur l'état et le suivi budgétaire soit réalisée tous les ans à l'automne, dans un but informatif et pédagogique.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Bernard VIGNALS indique qu'il a assisté à une réunion LEADER. : il s'agit d'un programme européen visant à soutenir les projets des territoires ruraux, qu'ils soient publics ou publics/privés. Il est géré par la région et totalise 69 millions d'euros de 2014 à 2020. Pour en bénéficier, les territoires doivent se regrouper en Groupe d'Action Locale de 45 000 habitants en milieu rural (donc Cahors est exclu de ce GAL).

- Jean-Louis VAYSSIERES demande où en est la fibre optique sur le secteur. Monsieur le président indique que les Présidents des communautés de communes ont été reçus par le Conseil Général, et la création d'un syndicat mixte est en réflexion. Il propose, par ailleurs, de faire intervenir des techniciens et élus du CG lors d'un prochain conseil communautaire.

- Pascal RESSIGEAC estime que les horaires choisis pour le conseil communautaire ne sont pas adaptés aux élus acteurs de la société civile, et que le soir serait préférable. Monsieur le président précise que cette question est récurrente et qu'il est difficile de trouver un horaire qui contente tout le monde. Il ne souhaite pas faire les réunions le soir car il est plus difficile d'être attentif, du fait notamment de la fatigue. D'autres élus font remarquer qu'ils sont déjà très sollicités en journée par de nombreuses réunions, et que cet horaire leur convient. Monsieur le président fait remarquer que malgré cet horaire, quasiment tous les délégués sont présents à ce conseil mais qu'il sera tenu compte de cette remarque.

Séance levée à 20h30

Le président,
Jean-Claude BESSOU